



Suspension ticket restaurant quand je suis en intercontrat

Par miyoku157

Bonjour,

Je suis informaticien dans une ESN. Actuellement en inter-Projet (Entre deux missions) et mon entreprise me dit qu'en intercontrat je ne reçois pas de ticket restaurant alors que je me déplace quand même tout les lundi a l'entreprise, et je continue a suivre les formations vu avec eux voir travailler sur des projets bénévole pour eux en remote.

Il n'y a pas grande différence avec ma mission de trois ans en remote ou j'avais des TR.

Est-ce que c'est normal/légal? Mon entreprise est sous la convention collective syntec.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Rien d'anormal, on ne reçoit normalement les tickets restaurant que si l'on est présent au travail.

Par miyoku157

C'est justement ce que je ne comprend pas.

Pour l'exemple concret:

En janvier, j'ai été en inter contrat complet donc aucun TR d'après mon employeur.

Pourtant j'ai tout de même fait le déplacement chaque lundi pour aller au travail. En semaine, la formation est demandé par mon employeur, ça fait partie de mon travail, a plusieurs reprise j'ai du faire des entretiens avec des clients. Je suis davantage sur une situation de télétravail avec quelque jour en poste qu'autre chose.

Donc ce que je ne comprend pas, c'est qu'a l'inverse, quand j'étais en mission en full télétravail. J'avais des ticket restaurant.

Je n'arrive pas a comprendre ou voir sic'est quelque chose de normal (Car les jours ou je viens au travail typiquement pendant mon inter-contrat, je ne reçois aucun TR)